

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Membres en exercice: 14

Nombre d'élus en exercice	14
Nombre d'élus présents	8
Nombre d'élus excusés	6
Dont procurations	

M. VENANCE Yann a été élu secrétaire.

Début de la séance à 19 heures 30.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020 le cas échéant
- Projet d'acquisition d'une portion de parcelle au lieu-dit « Les Clauzures »
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, préparation randonnée pédestre du 26 mars 2023, suivi de la préparation du comice agricole 2023...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2023.

- **Proposition de huis clos sur le projet d'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Les Clauzures »**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, que conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de délibérer à huis clos selon l'ordre du jour qui a été transmis par voie dématérialisée le 16 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

- **Projet d'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Les Clauzures »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème de circulation des engins agricoles sur le lieu-dit « Les Clauzures »

Pour ce faire, l'acquisition d'une portion de terrain est nécessaire pour que ce projet puisse aboutir.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter une bande de terrain jouxtant la voie communale afin de permettre aux exploitants agricoles locataires du hangar de circuler avec leurs engins agricoles.

Le propriétaire du terrain de la parcelle cadastrée section AP N°212 serait d'accord pour vendre à la commune une bande de terrain de 2.40 de large sur 13 m de long approximativement.

Cette cession se ferait moyennant une somme forfaitaire de 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- est favorable à l'acquisition de cette portion de terrain cadastrée section AP N°212 (bande de 2.40 m de large sur 13 m de long environ).
- fixe le prix d'achat à 150 €
- décide de prendre à sa charge les frais inhérents à cette opération (frais de géomètre, frais de notaire et autres frais accessoires etc...)
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment l'acte à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 de la commune

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- **Remboursement assurance ALLIANZ suite à sinistre du mois de juillet 2022 (dommages sur un camion benne de la commune)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ALLIANZ, assureur de notre commune verse la somme de 369.32 € (trois cent soixante neuf euros trente deux centimes) suite à un sinistre intervenu le 19 juillet 2022 sur un matériel de la commune, à savoir vitre et rétroviseur cassés sur le camion benne de marque Renault Mascott.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de la société d'assurance ALLIANZ pour un montant de 369.32 €.
Cette somme sera encaissée à l'article 75888 du budget communal 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires au remboursement de ce sinistre.

- **Questions diverses**

A/ Préparation randonnée pédestre du 26 mars 2023

B/ Suivi de la préparation du Comice agricole 2023